

**20200409\_DL\_02**

**OBJET :** Attribution du  
marché « Solution de  
routage IP et interconnexion  
de sites publics »

**Date de convocation :**  
3 avril 2020

**Date de séance :**  
**9 avril 2020**

**Date d'affichage :**  
4 mai 2020

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 5

**Membres votants :** 8

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de  
14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt, le 9 avril à 17h00 le bureau régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etaient présents :** Laurent PARSIS, Philippe COCQ, Olivier JARDE, Jean-Christophe LORIC

James HECQUET a donné son pouvoir à Philippe COCQ  
Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Philippe VARLET  
Ernest CANDELA a donné son pouvoir à Olivier JARDE

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

Dans le cadre de la construction de son réseau de fibre optique public, le syndicat mixte relie les sites publics de ses membres dans le cadre d'un Groupement Fermé d'Utilisateurs et leur fournit un service très haut débit via deux liens de Transit IP. Ce service est supervisé par l'infogérant du centre serveurs de Somme Numérique via des équipements de routage IP. Ces équipements encore actuellement fonctionnels (Brocade MLX) sont déclarés par le constructeur comme en fin de vie. Il convient donc de les remplacer.

Le présent marché a pour objet de fournir au syndicat mixte Somme Numérique une nouvelle solution de routage IP ainsi que des équipements de terminaison pour la mise en œuvre de ses services d'interconnexion de sites publics

Le présent marché est lancé sur la base d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. Il donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre d'une durée de 4 ans.

Considérant l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché

**LE BUREAU**

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation publiée le 18 février 2020, portant sur la fourniture d'une nouvelle solution de routage IP ainsi que des équipements de terminaison pour la mise en œuvre de ses services d'interconnexion
- Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'avis formulé par la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** – L'accord-cadre mono-attributaire « Solution de routage IP et interconnexion de sites publics » est attribué à la société CRT Informatique – 379 311 657 00041 - ANGERS.

**ARTICLE 2** – Le Président est autorisé à engager toutes formalités permettant la notification de cet accord-cadre, comprenant notamment la signature de l'acte d'engagement.

Envoyé en préfecture le 29/04/2020

Reçu en préfecture le 29/04/2020

Affiché le

**SLO**

its au budget annexe du syndicat

ID : 080-258004365-20200409-200409\_B\_DEL2-DE

**ARTICLE 3** – Les crédits correspondants à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget annexe du syndicat mixte.

**ARTICLE 4** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.